

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)
PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU
«AGREE»

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n° 005/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM-429165-CS-INDV
Financement	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction d'ingénieur géologue au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC).
Date de publication	: 11 juillet 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de géologue au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC)** ».

Sous la supervision du Directeur Technique, le Consultant Géologue est responsable du suivi et du processus de validation des missions de reconnaissances géologiques et géotechniques, des études géologiques préalables à la construction des ouvrages, des études géotechniques et stabilité, des expertises géologiques et géotechniques et missions ponctuelles de contrôle sur site lors des campagnes géologiques et des travaux, du contrôle de réalisation des travaux d'excavation.

Il veillera en particulier aux aspects relatifs à la sécurité. Il travaillera en collaboration avec l'ensemble de la Direction Technique de l'ADPI-RDC, le panel d'experts en sécurité des barrages ainsi qu'avec les consultants en charge des études techniques relatives au Projet.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), pour le compte de l'ADPI-RDC, invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Etudes supérieures : Ingénieur (Bac +5 minimum) en géologie ;

- Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle comme géologue dont au moins 5 ans d'expérience avérée dans le domaine des projets d'hydroélectricité, réseaux de transport d'énergie ou les mines ;
- Expérience dans la réalisation de campagnes de reconnaissances géologiques et géotechniques complexes ;
- Expérience dans l'analyse et la gestion des risques techniques ;
- Maîtrise des outils de gestion des projets ;
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe avec exigence des visites des sites et respect des délais ; et
- Parfaite maîtrise du français.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **vendredi 02 août 2024** et porter clairement la mention : « **AMI n° 005/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC – Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction d'ingénieur géologue au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC)** ».

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources
Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com**

Etienne MUANZA KANYINGILA
Coordonnateur a.i

CONSULTANT GEOLOGUE
TERMES DE REFERENCE

I. CONTEXTE

La République Démocratique du Congo (l'Etat ou la RDC), avec une superficie de 2.345.000 km² et une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée d'abondantes ressources hydroélectriques. Elle connaît actuellement un déficit énergétique sévère, avec seulement 20% de sa population ayant accès à l'électricité.

L'État souhaite réduire sensiblement ce déficit, notamment par le développement du site d'Inga. Les chutes d'Inga, sur le fleuve Congo, recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 40 000 MW en puissance et représentent près de 40% du potentiel hydroélectrique total de la République Démocratique du Congo, estimé à près de 100 000 MW.

La configuration du site, avec la présence de deux vallées contiguës au lit majeur du fleuve, suggère que sa mise en valeur repose essentiellement sur deux schémas d'aménagement, soit le schéma Nkokolo et celui de la Bundi. Deux installations hydroélectriques existent actuellement sur le site d'Inga : une première installation d'une puissance de 351 MW, dénommée Inga 1, mise en service en 1972, et une seconde installation d'une puissance de 1.424 MW, dénommée Inga 2, mise en service en 1982. Le schéma Nkokolo comprend les centrales électriques existantes, Inga 1 et Inga 2 ; celui de la Bundi, comprendrait l'installation des centrales du projet Grand Inga.

La phase ultérieure du projet Grand Inga, Inga 3, a été ajustée en fonction de la demande intérieure croissante et a tenu compte des opportunités d'exportation vers d'autres pays africains ayant manifesté leur intérêt. Le projet, d'une puissance initiale de 4.800 MW, a été revu à la hausse à 11.050 MW afin de satisfaire les exigences énergétiques du pays et des pays demandeurs.

Le Gouvernement de la RDC a pris l'option de réaliser le projet en mode « Partenariat-Public-Privé ».

Pour la gouvernance du projet, la RDC a mis en place l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga, ADPI-RDC en sigle qui assure la planification et la gestion des activités du projet.

Afin de permettre à ADPI-RDC d'acquérir une expertise dans la gouvernance du projet, le Gouvernement propose d'utiliser une partie des fonds du projet Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Électricité et de l'Eau (AGREE) soutenu par la Banque Mondiale pour financer le paiement des services d'un consultant individuel qui agira en tant que Géologue au sein d'ADPI-RDC.

L'UCM, l'agence d'exécution du projet AGREE, est responsable de la mise en œuvre du processus de recrutement de ce consultant.

Les présents termes de référence décrivent la mission et les prestations attendues de ce Consultant Géologue.

II. MISSION GÉNÉRALE DU POSTE

Sous la Coordination du Directeur Général et la supervision du Directeur Technique de l'ADPI-RDC, le Consultant Géologue est responsable du suivi et du processus de validation :

- des missions de reconnaissances géologiques et géotechniques,
- des études géologiques préalables à la construction des ouvrages,
- des études géotechniques et stabilité,
- des expertises géologiques et géotechniques et missions ponctuelles de contrôle sur site lors des campagnes géologiques et des travaux,
- du contrôle de réalisation de travaux d'excavation.

Il veillera en particulier aux aspects relatifs à la sécurité.

Il travaillera en collaboration avec l'ensemble de la Direction Technique de l'ADPI, le panel d'experts en sécurité des barrages ainsi qu'avec les consultants en charge des études techniques relatives au Projet.

A cet effet, le Consultant Géologue intervient au stade de la planification, de la réalisation des études techniques complémentaires, de l'examen et de la validation de la faisabilité technique, du mode et des outils de construction, et en particulier des aspects relatifs aux terrassements, aux fondations et aux dispositifs d'étanchéité des ouvrages hydrauliques.

III. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES

- Etudes supérieures : Ingénieur (Bac +5 minimum) en géologie ;
- Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle comme géologue dont au moins 5 ans d'expérience avérée dans le domaine des projets d'hydroélectricité, réseaux de transport d'énergie et mines ;
- Expérience dans la réalisation de campagnes de reconnaissances géologiques et géotechniques complexes ;
- Expérience dans l'analyse et la gestion des risques techniques ;
- Expérience de conduite de projet en Afrique subsaharienne est un atout ;
- Maîtrise des outils de gestion des projets ;
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe avec exigence des visites des sites et respect des délais ;
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif ;
- Parfaite maîtrise du français ;
- La connaissance de l'anglais est un atout.

IV. NORMES DE PERFORMANCE

Le géologue s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il sera évalué sur une base semestrielle, au regard des résultats attendus de son secteur d'activité.

Le Consultant Géologue sera basé à Kinshasa dans les bureaux de l'ADPI-RDC.

V. DURÉE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

Le contrat du géologue sera d'une durée déterminée de 12 mois, renouvelable en fonction du besoin.

VI. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- ✓ Lettre de motivation ;
- ✓ CV détaillé ;
- ✓ Références professionnelles.